

## Dépenses réelles et paiements versés par la FCI

Description	Dépenses cumulatives au 31 mars 2021	Dépenses réelles du 1 avril 2021 au 31 mars 2022	Dépenses cumulatives au 31 mars 2022	% des dépenses cumulatives totales
Personnel technique ou d'exploitation	0	0	0	0,00 %
Fournitures (10 % au maximum)	0	0	0	0,00 %
Entretien et réparations	0	0	0	0,00 %
Services	0	0	0	0,00 %
Autre (précisez)	0	0	0	0,00 %
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>100,00 %</b>
Moins les paiements versés par la FCI à ce jour	(0)	(0)	(0)	
<b>Manque à gagner/(paiement excédentaire)</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	

## Dépenses prévues

Description	Dépenses cumulatives au 31 mars 2022	Dépenses prévues du 1 avril 2022 au 31 mars 2023	Dépenses cumulatives au 31 mars 2023	% des dépenses cumulatives totales
Personnel technique ou d'exploitation	0	0	0	0,00 %
Fournitures (10 % au maximum)	0	0	0	0,00 %
Entretien et réparations	0	0	0	0,00 %
Services	0	0	0	0,00 %
Autre (précisez)	0	0	0	0,00 %
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>100,00 %</b>
Moins le paiement de la FCI en date du (date de la soumission)	(0)	(0)	(0)	
<b>Manque à gagner/(paiement excédentaire)</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	

Consultez la page du FEI sur Innovation.ca pour connaître la méthode de calcul des paiements du FEI par la FCI. Des versements additionnels au titre du FEI seront planifiés dans le cas d'un manque à gagner cumulatif prévu indiqué dans ce rapport.

**Attestation**

Nous attestons que

- Les renseignements fournis dans le présent rapport FEI annuel sont exacts.
- Les dépenses déclarées n'ont pas fait l'objet d'une demande de remboursement auprès d'une autre source.
- Toutes les dépenses réelles déclarées ont été engagées entre le 1 avril 2021 et le 31 mars 2022.
- Les dépenses réelles, qui comprennent les engagements en suspens, ont été encourues durant cette période, même si la facture a été réglée par la suite.
- Les dépenses réelles et prévues déclarées constituent des coûts admissibles selon le Guide des politiques et des programmes de la FCI.
- Les dépenses réelles et prévues déclarées sont liées aux projets d'infrastructure admissibles au FEI, selon le Guide des politiques et des programmes de la FCI.
- Les dépenses réelles et prévues déclarées ont été et seront engagées conformément aux politiques et aux procédures courantes d'appel d'offres et d'achat de l'établissement.
- Toutes les confirmations ont été obtenues auprès des responsables de projet afin d'attester que l'infrastructure qui fait l'objet de la demande de financement du FEI est toujours utilisée à des fins de recherche.
- Les prévisions présentées sont réalistes et tiennent compte des derniers renseignements disponibles au moment de la soumission du rapport FEI annuel.
- L'infrastructure qui fait l'objet de la demande de financement au FEI sera utilisée à des fins de recherche au cours du prochain exercice.
- L'administration des montants reçus ou demandés est et sera conforme aux dispositions de la Déclaration d'adhésion, du Guide des politiques et des programmes de la FCI et de l'Entente de contribution financière du FEI sur l'utilisation du financement du FEI.

Soumis par | Nom de famille, prénom